Article écrit par Michèle MUHLMANN-WEILL le 15 mai 2019

Le Plan Vélo & Mobilités Actives

Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages pour les utilisateurs et la collectivité.

Le Premier ministre Édouard Philippe, les ministres François de Rugy et Élisabeth Borne ont présenté, le 14 septembre 2018 à Angers, l'engagement de l'État pour un Plan Vélo & Mobilités Actives visant à multiplier par trois le nombre de trajets à vélo d'ici 2024. Ce plan vélo s'inscrit dans la loi d'Orientation des Mobilités en discussion.

RELEVER LES DÉFIS QUI FREINENT LE RECOURS À CETTE SOLUTION DE TRANSPORT

Pour le Gouvernement, le vélo est une solution concrète aux besoins de déplacement au quotidien des Français, ainsi qu'une réponse efficace pour accélérer la transition écologique du pays. Or, la part des déplacements à vélo en France reste basse (seulement 3 % des déplacements quotidiens) par rapport à la moyenne européenne (plus du double). C'est pourquoi, il espère, avec ce plan, tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens, pour atteindre 9 % en 2024.

10 POINTS REMARQUABLES DU PLAN SONT À RETENIR

1. La solennité de l'annonce a démontré que la France s'intéresse aux déplacements à vélo, reconnu comme un moyen de transport qui présente de nombreux avantages.
2. Le Gouvernement ne veut pas obliger tout le monde à effectuer tous ses trajets à vélo : 9 % est l'objectif des déplacements à vélo pour la France. C'est moins que l'Italie, l'Allemagne ou la Belgique. Mais Strasbourg, Grenoble et Bordeaux sont déjà au-delà. L'usage du vélo s'adresse essentiellement à de courts trajets.
3. Depuis 2016, des organisations environnementales d'intérêt général réunies au sein du Réseau Action Climat ont compris l'importance de la mobilité dans les enjeux climatiques, environnementaux et sanitaires. Elles ont renforcé le plaidoyer en faveur du vélo jusqu'à le défendre par des organisations spécialisées. Le baromètre des villes cyclables réalisé par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) a permis de dresser un état des lieux de la pratique du vélo en France et des obstacles ressentis.
4. La revitalisation des villes moyennes est un des arguments développés par le ministre des Transports : “l'usage du vélo améliore la qualité de vie en diminuant la congestion et dynamisant le commerce de proximité”.
5. Jamais un Gouvernement n'a consacré autant d'argent au vélo : 350 millions en sept ans, soit 50 millions par an car des aménagements cyclables robustes et efficaces ont un coût.
6. C'est aux collectivités locales, villes et agglomérations de demander à l'État de participer au financement d'infrastructures cyclables à travers des appels à projets afin de combler les discontinuités d'itinéraires. Ce sera aux associations de promouvoir leurs priorités auprès des élus.
7. Le montant de 50 millions d'euros par an pour le plan vélo correspond à 0,70 € par an et par

habitant. Or les grandes métropoles dépensent beaucoup plus. La FUB quant à elle réclamait 200 millions d'euros par an (2,80 € par habitant).

8. Il n'est plus question d'obliger les employeurs à verser “une indemnité kilométrique vélo”. Cependant celle-ci réapparaîtra en 2020 sous la forme d'un “forfait mobilité durable” facultatif de 400 €.
9. On insiste moins sur du vélo en libre-service mis en place en 2008 par des grandes et moyennes villes car le développement du vélo nécessite des mesures plus fines et complexes que la seule mise à disposition du vélo dans les rues.
10. Ces annonces suffiront-elles à modifier les comportements, alors que l'étalement urbain reste une réalité avec l'allongement des distances à parcourir ?

Pour aller plus loin :

- Plan vélo

AUT057419 © Bits and Splits – Adobestock